

Réf. : DAJP/2025-79

Nomination du référent science ouverte

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation ;
Vu les plans nationaux pour la science ouverte ;
Vu les statuts de l'université de Tours ;
Vu la délibération n°2022-67 du conseil d'administration du 13 juin 2022 approuvant la charte de la science ouverte de l'université de Tours ;
Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de M. Philippe Roingard en qualité de Président de l'université de Tours ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Désignation

M. Patrick Vourc'h, professeur des universités-praticien hospitalier, est nommé référent science ouverte de l'université de Tours jusqu'au 29 novembre 2028.

Article 2 : Missions

Le référent science ouverte exerce les missions suivantes :

- pilotage du groupe de travail science ouverte de l'Université de Tours ;
- représentation de l'université de Tours au sein du réseau des référents science ouverte de France Universités ;
- sensibilisation et formation à la science ouverte des personnels de la recherche de l'université : doctorants, enseignants-chercheurs, ingénieurs, entre autres ;
- participation à la mise en place et au développement de la science ouverte : archivages, bases de données, logiciels, pour exemples.

Les missions du référent scientifique sont accomplies en accord avec la charte susvisée pour la science ouverte qui est structurée en 4 principes majeurs :

- libre accès aux publications scientifiques (open access) ;
- gestion et partage des données de la recherche (open research data) ;
- ouverture des codes (open source) ;
- faire de la science ouverte le principe par défaut (open science).

Article 3 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa notification à la personne concernée.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision. La décision est publiée au Recueil des actes administratifs.

Fait à Tours,